

Résolution N° 01/7AG/2019

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM), réunie en sa septième session le 24 mai 2019 à Accra, au Ghana,

Suite à la requête du Comité ad hoc,

Soucieuse de poursuivre à bien le processus de recrutement du Secrétaire Exécutif

Décide ce qui suit :

1. de consentir quelques jours de plus au Président pour parachever le processus de recrutement du Secrétaire Exécutif ;
2. de donner mandat au Président de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire après la désignation du Secrétaire Exécutif afin que celui-ci soumette son plan d'action assorti d'un budget pour son adoption.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

.....
Le Secrétaire Général

AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

.....
Le président de l'Assemblée Générale

Fait à Accra, Ghana,
Le 24 mai 2019

Résolution N° 02/7AG/2019

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM), réunie en sa septième session le 24 mai 2019 à Accra, Ghana,

Soucieuse de dynamiser le Comité Jeunesse, promotion et marketing,

Considérant la nomination d'un nouveau Président dudit comité et des changements intervenus à la Caistab Gabon,

Réaménage son Bureau, ainsi qu'il suit:

Président: Monsieur **Enselme GOUTHON** (Togo)

1^{er} Vice-président : Monsieur **Yves KONE BRAHIMA** (Côte d'Ivoire)

2^{ème} Vice-Président: Monsieur **John SHULTER** (Suisse)

3^{ème} Vice-Président: *Monsieur **Nana ABDOULAYE** (Cameroun)*

Secrétaire Général: Monsieur **Luther Steeven ABOUNA YANGUI** (Gabon)

Comité Genre : Honorable **Patricia Hermine Tomaïno NDAM NJOYA** (Cameroun)

Comité Admin. & Finances : Monsieur **Chrisanthe BOUSSAMBA** (Gabon)

Comité Jeunesse, Promotion et Marketing: Monsieur **Aly TOURE** (Côte d'Ivoire)

Comité Transfert de Technologie : **Dr Joseph MOUEN BEDIMO** (Cameroun)

Chargé des Relations Internationales : Monsieur **Omer MALEDY** (Cameroun)

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

Le Secrétaire Général



AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

Le président de l'Assemblée Générale

Fait à Accra, Ghana,
Le 24 mai 2019

Résolution N° 03/7AG/2019

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM), réunie en sa septième session le 24 mai 2019 à Accra, au Ghana,

Suite à la définition du profil des membres devant composer le comité Jeunesse, promotion et marketing,

Demande aux pays membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, RDC et Togo) de désigner leurs représentants au sein dudit comité conformément aux critères définis.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

Le Secrétaire Général



AGENCE DES CAFES
ROBUSTA D'AFRIQUE
ET MADAGASCAR-ACRAM

Le président de l'Assemblée Générale

Fait à Accra, Ghana,
Le 24 mai 2019